

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2453)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

N° 1116

AMENDEMENT

présenté par

M. Juvin, M. Le Fur, M. Brigand, Mme Corneloup, Mme de Maistre, M. Bazin et M. Ray

ARTICLE 17

I. – À l'alinéa 4, substituer à la première occurrence du mot :

« l'aide à mourir »

les mots :

« l'euthanasie ou le suicide assisté ».

II. – En conséquence, au même alinéa 4, substituer à la première occurrence du mot :

« la »

le mot :

« sa ».

III. – En conséquence, audit alinéa 4, supprimer les mots :

« de l'aide à mourir ».

IV. – En conséquence, au même alinéa 4, substituer aux mots :

« recourir à l'aide à mourir »

les mots :

« y recourir ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification sémantique.